Publié le 19/10/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

N° 2026-07-098

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 29 septembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	30	33		
		Dont procurations		
		03		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
33	33	00	00	00

Date de la convocation
23/09/2026
Date d'affichage
23/09/2026

Objet de la Délibération

****

COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

****

Demande d'aide financière à la Ville de Schoelcher pour l'organisation des Internationaux BEACH TENNIS 2026

Président de Séance :
Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :
Jill OCTAVIA

L'an deux mille vingt-six et le 29 septembre, à 17h35, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND (à partir de 18h10), Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER Sandrine DESIRE, Olivier PIERRE-FRANCOIS, Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Alec BEROARD, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG (à partir de 17h49), Didier MARMOT, Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN.

Absents excusés : Mme/MM. Joëlle TAILAME, Maurice JOSEPH-MONROSE, Noham BODARD.

Procurations : Mme/MM Joëlle TAILAME, Maurice JOSEPH-MONROSE, Noham BODARD ont respectivement donné procuration à Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE DE SCHOELCHER POUR L'ORGANISATION DES INTERNATIONAUX BEACH TENNIS 2026

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, Sport et Vie Associative » en date du 26 juin 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des Ressources », en date du 11 septembre 2026 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

N° 2026-07-098

– **Considérant ce qui suit** :

Par courriel en date du 24 février 2026, l'association PASSION BEACH EVENTS, en partenariat avec l'association Beach Tennis Martinique, a sollicité la Ville pour l'organisation de l'évènement intitulé **« BT 200 INTERNATIONAL BEACH TENNIS »**, et l'obtention d'une aide financière.

Il s'agit d'un évènement international majeur, tournoi international de Beach Tennis, prévu du 22 octobre au 1er novembre 2026 sur l'équipement Aire de Jeux de Plage de l'Anse Madame.
Cet évènement sera une véritable vitrine pour la Martinique et la Ville de Schoelcher, car il accueillera les meilleurs joueurs du monde ainsi qu'un large éventail de participants venus des quatre coins du globe (près de 13 pays).

En parallèle, il est prévu la mise en place de plusieurs activités autour du Beach Tennis, allant de tournois réservés aux jeunes à des compétitions loisir, ainsi que des initiations tout public…

Le « BT 200 INTERNATIONAL BEACH TENNIS » est une étape du circuit mondial de Beach Tennis, et également le deuxième plus grand tournoi de France.

Le budget global de l'évènement s'élève à 35 000 €.

L'association PASSION BEACH EVENTS sollicite la ville pour l'obtention d'une aide financière de 3 000 € afin de couvrir une partie de ses frais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

- **D'octroyer à l'association PASSION BEACH EVENTS, une aide financière de deux mille euros (2 000€) destinée à contribuer au financement de l'évènement intitulé « BT 200 INTERNATIONAL BEACH TENNIS », prévu du 22 octobre au 1er novembre 2026, sur l'équipement Aire de Jeux de Plage de l'Anse Madame ;**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Annexe : Courriel de l'Association PASSION EVENTS : Demande d'aide financière

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 19 OCT 2026

Le Secrétaire de séance

Jill OCTAVIA

VILLE DE SCHŒLCHER
Direction des Affaires Générales

Le Maire,

Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.

Publié le 19/10/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

VILLE DE SCHOELCHER
SERVICE COURRIER CENTRAL
Arrivé le 24/FEV/2026 N° Enregistrement : 2013
Destinataire(s) Traitement
Instruction : PCSA-DDS
Suite à donner : PCSA-Animation - PIAE-Réseaux DST - PODR-DAF - Police
Information : PAG-DAJ - Cabinet

De: PLACIDE Nathaly
Envoyé: mardi 24 février 2026 11:39
À: Courrier et gestion des assemblées
Objet: ORGANISATION BT 200 INTERNATIONAL BEACH TENNIS
Pièces jointes: Dossier de sponsoring 2026_compressed.pdf; LISTE BESOINS BT 200.pdf; IMMATRICULATION PASSION BEACH EVENTS .pdf; Passion-Beach-Events.pdf; PROGRAMME BT 200.pdf

Bonjour collègues,

Pour enregistrement. Merci.

Cordialement.



J'adhère à la positive attitude!!!



Nathalie PLACIDE
Assistante de Direction
Pôle Cohésion Sociale et Animation du Territoire
Direction des Sports et du Nautisme
Ville de Schoelcher

Tél : 0596 72.72.30
Fax : 0596 61.36.78
Poste : 4107
n.placide@mairie-schoelcher.com

Monsieur le Maire,
Mairie de Schoelcher

Objet : Demande d'aide pour l'organisation des Internationaux Beach Tennis 2026.

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de vous adresser cette lettre au nom de l'association PASSION BEACH EVENTS (PBE), en partenariat avec la commission Beach tennis présidée par Monsieur Olivier PIERRE-FRANÇOIS, de la ligue de la Martinique de tennis.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Nous avons le plaisir de vous informer de notre souhait d'organiser un événement international majeur : le tournoi international de Beach Tennis, qui se déroulera du 22 octobre au 1er novembre 2026 sur l'aire de jeux de plage du front de mer de notre belle ville de Schoelcher.

Cet événement sera une véritable vitrine pour la Martinique, car il accueillera les meilleurs joueurs du monde ainsi qu'un large éventail de participants venus des quatre coins du globe. Avec un grade ITF BT200 et une dotation de 15 000 €, ce tournoi se hissera en deuxième position parmi les plus prestigieux tournois en France.

En parallèle, nous prévoyons d'organiser plusieurs activités autour du Beach tennis, allant de tournois réservés aux jeunes à des compétitions loisir, sans oublier des initiations ouvertes à tous. Cet ensemble d'événements a pour objectif de rassembler un public diversifié, de promouvoir le sport local et d'encourager la convivialité entre passionnés

Nous sommes convaincus que votre soutien serait déterminant pour la réussite de cette édition du « Martinique Sand Open », le rendez-vous incontournable des passionnés de Beach tennis.

Nous serions ravis de convenir d'un rendez-vous afin de vous exposer plus en détail notre projet et les retombées positives qu'il pourrait y avoir pour la ville de Schoelcher dans plusieurs domaines, comme le tourisme, la culture et autres.
Dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre entière disposition pour discuter des détails de l'organisation et de nos besoins spécifiques.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à notre demande et reste dans l'espoir d'une collaboration fructueuse.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Malika LAIMECHE
David MOTTIN

Association Passion Beach event
Portable Pro : 06 96 88 76 20
Portable Perso: 0696 89 20 63
Mail : gestion@calista.immo
Mail: malikalaimeche0602@gmail.com

Publié le 19/10/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

VILLE DE SCHOELCHER
SERVICE COURRIER CENTRAL
Le 24 FEV 2026 – N° 2013



Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

SOMMAIRE

01 L' ORIGINE DU BEACH TENNIS

02 LE BEACH TENNIS EN MARTINIQUE

03 LE TOURNOI

04 LES PARTENAIRES

05 LES PACKS

06 LES PROGRAMMES

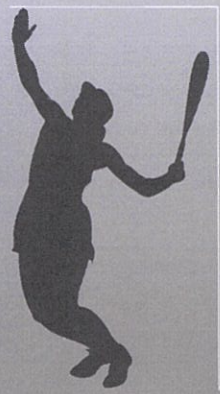

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

01 UN PEU D'HISTOIRE



AU DEPART...

Originaire de la Région de Ravenne en Italie, le Beach Tennis a été créé au début des années 1980.
Apparu sur l'Île de la Réunion au début des années 2000, ce sport a longtemps été considéré comme un sport « saisonnier », principalement pratiqué sur les plages.
Reconnu par la Fédération Française de Tennis depuis le 28 Novembre 2008, le Beach-Tennis s'est fortement développé et s'est peu à peu professionnalisé.

On compte désormais plus de 10 Millions de pratiquants dans le monde. Après les DOM, la métropole s'est lancée dans l'organisation de nombreux tournois FFT (nationaux) et ITF (internationaux) par le biais d'associations sportives (Club de Tennis et Club de Beach Tennis) toujours plus nombreuses.
Aujourd'hui, une réelle volonté existe de la part de la Fédération Française de Tennis et de la Fédération Internationale deTennis (ITF) de rendre la pratique de ce sport incontournable.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

02 EN MARTINIQUE



MBT: première association pour le Beach Tennis en Martinique, créée par Jacques Muhel en 2010.

L'ASSOCIATION

L'association loi 1901 «Passion Beach Events» récemment créée par Malika LAIMECHE et David MOTTIN, a pour objectif de remettre à sa place le Beach Tennis au niveau international dans les Caraïbes et plus particulièrement en Martinique. L'association "Madinina Beach Tennis" a longtemps œuvré pour lancer et faire grandir cette discipline en Martinique, c'est toujours dans cette otique que dorénavant "Passion Beach Events" va prendre le relai et continuer la mission de remettre le Beach Tennis sur la scène internationale, afin que les passionnés du monde et de l'île se rencontrent.

PASSION BEACH EVENTS a pour vocation :

- De promouvoir le Beach Tennis.
- D'accompagner et développer le sport de sable.
- D'organiser des événements nationaux et internationaux en Martinique et dans les Caraïbes.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

LES MEMBRES FONDATEURS

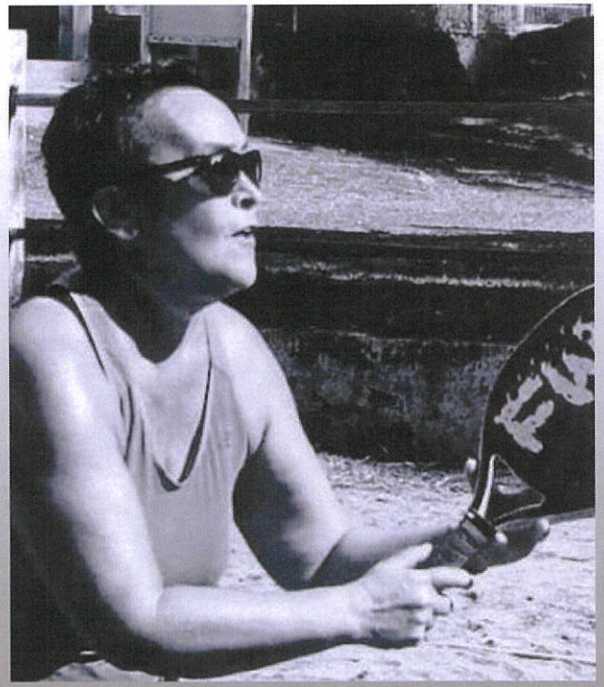

Malika Laimeche

Malika est l'une des premières actrices du développement du Beach Tennis en Martinique. Joueuse passionnée dès les débuts du Beach, elle a acquis une grande expérience dans l'événementiel, notamment dans l'organisation des tournois nationaux et internationaux.

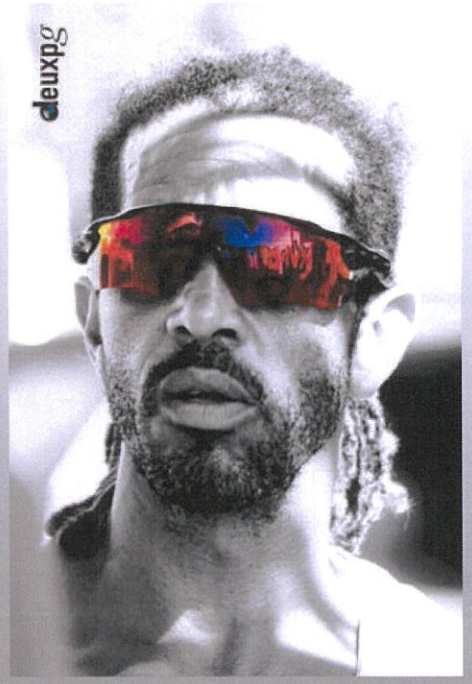

David Mottin

David, ancien sélectionneur de l'équipe de France et actuellement entraîneur de Beach Tennis (notamment dans la formation de haut niveau) est l'un des premiers organisateurs d'événements Beach Tennis en métropole et aux Antilles.
Enfant de l'île, il a à cœur de faire part de ses compétences dans le but de dynamiser le développement du Beach Tennis et de le faire grandir.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

03 LE TOURNOI



QUE LE JEU COMMENCE...

La martinique est le terrain de jeu par excellence pour accueillir une étape du circuit mondial de Beach Tennis. Il y a une histoire déjà écrite dans les Antilles depuis de nombreuses années et la Martinique tient à renouer avec le haut niveau afin de proposer une nouvelle énergie à tous les passionnés.

Un programme varié pour proposer toutes les formes de compétitions et autres dans le but de prolonger la fête :

Tournoi national, tournoi loisir, tournoi mixte, tournoi jeunes, découverte/initiation au grand public, tournoi des vacanciers et accueil des centres aérés.

Cette année le tournoi international sera non seulement le troisième plus grand tournoi de France (après le Sand Serie de La Réunion et l'ITF BT400 de St Georges de Didonne) mais il rentrera aussi dans une série de tournois dans les Caraïbes entre Octobre et Novembre, afin de permettre aux participants de profiter plus longuement des merveilles de notre île.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026



France-reunion



Portugal



France



France



Porto Rico



Bresil

13 PAYS ÉTAIENT REPRÉSENTÉS POUR L'ÉDITION 2025

France
Italie
Aruba
Espagne
Porto Rico
Portugal
États Unis
Brésil
Letonnie
Malte
Grande Bretagne
Pays-Bas
Argentine

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

ECO-RESPONSABILITÉ

Pourquoi l'Économie Circulaire ?

L'organisation tient à faire de cette semaine internationale de Beach Tennis un événement "éco-responsable".
Notre objectif est de sensibiliser les locaux et d'utiliser l'événement pour communiquer au-delà de l'île de la Martinique. L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire.



Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

Les actions que nous mettrons en place sont les suivantes :

- Collecte, pour une nouvelle vie (usage) des vêtements et du matériel de sport.

- Incitation au covoiturage et d'une organisation d'une navette pour véhiculer les participants.

- Mise à disposition d'une fontaine d'eau pour les participants, afin d'éviter le plus possible l'usage de bouteilles plastiques.

- Mise à disposition de gobelets éco-cup afin de réduire la vente de bouteilles.

- Récupération des déchets sur le site et autour du site, notamment les mégots de cigarette.

- Associer une entité telle que l'association "Surf Rider", afin d'informer tous les acteurs sur la fragilité de la mer et de son écosystème.

- Offrir à tous les participants des tee-shirts écologiques...

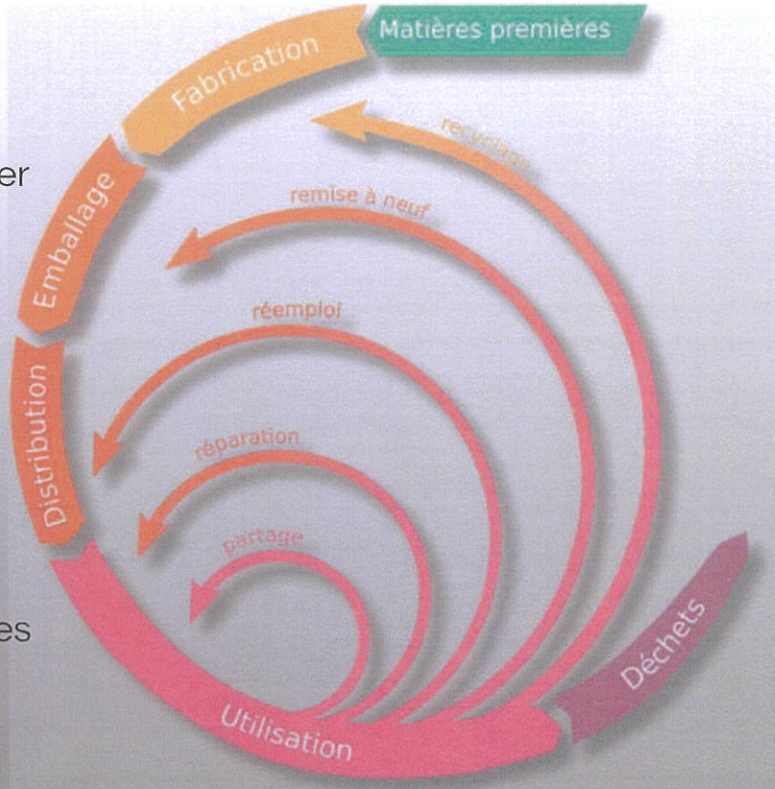

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

04 LES PARTENAIRES



LA CONFIANCE

Cette volonté de créer, de transformer, de rendre plus grand, plus beau et plus excitant le Beach Tennis, peut se réaliser grâce à des collaborations autres que l'équipe organisatrice et les bénévoles.

Nous remercions les entreprises et les collectivités qui nous accompagnent depuis longtemps et celles qui nous ont permises de nous lancer.

Le partage des connaissances, des moyens, des idées et des convictions est un gage de réussite des grands événements.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

05 LES PACKS PARTENAIRES



UNE VISIBILITÉ

Quelques chiffres

- + 500 visiteurs par tournoi
- + 200 participants
- 10/15 entreprises partenaires
- relai sur les réseaux sociaux, story, réel, vidéo, live...
- Présence de la presse locale

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

PACK 1

ENTRE 500€ ET 1500€

- Participation au tournoi des partenaires
- Visuel sur le site
- Logo sur les publications réseaux sociaux

PACK 2

ENTRE 1500€ ET 3000€

- Participation au tournoi des partenaires
- Visuel sur le site
- Visuel sur le Central Bis
- Goodies
- Logo sur les publications réseaux sociaux

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

PACK 3

4000€

- Participation au tournoi des partenaires
- Visuel sur le site
- Visuel sur le Central Bis
- Goodies
- Logo sur les publications réseaux sociaux
- Visuel sur le Central
- Logo sur les tee-shirts des participants et/ou le staff
- Photocall

PACK 4

5000€

- Participation au tournoi des partenaires
- Visuel sur le site
- Visuel sur le Central Bis
- Goodies
- Logo sur les publications réseaux sociaux
- Visuel sur le Central
- Logo sur les tee-shirts des participants et/ou le staff
- Photocall
- Naming

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

Un circuit international

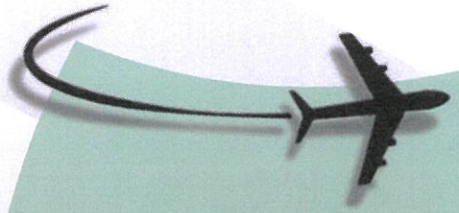

GRADE	PRIZE MONEY
ITF BT10	0$
ITF BT50	4.000$ to 9.000$
ITF BT100	10.000$ to 14.000$
ITF BT200	15.000$ to 35.000$
ITF BT400	35.000$ to 49.000$
Sand Serie (Grand Chelem)	50.000$ et plus

TOURNOIS	DATES	GRADE	SAISON DERNIÈRE
Brésil	Mois d'Octobre	ITF BT400 et Sand Serie	Même circuit
Chili	Semaine du 19/10	ITF BT400 - 45.000€	N' existait pas
Martinique	Semaine du 26/10	ITF BT200 – 15.000$	ITF BT200 – 15.000$
Bresil	Semaine du 02/11	ITF BT200 – 15.000$	ITF BT200 - 15.000€ Singer Isaland (USA)
Aruba	Semaine du 09/11	Sand Serie - 100.000$	Sand Serie - 72.000€

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

Les passionnées méritent une grande fête,

et les partenaires nous le rendent bien.

Nous sommes prêts à vous écouter et à créer

un partenariat qui vous ressemble.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026

06 PROGRAMME Octobre

TOURNOI ITF

- SAMEDI 24/10 ET DIMANCHE 25/10 : TOURNOI FFT BT 1000 ORGANISÉ PAR LA BTM.
- LUNDI 26/10 & MARDI 27/10 : ANIMATIONS / INITIATIONS (CENTRES AÉRÉS – CLUBS, AUTRES) / STAGE FÉDÉRAL
- MERCREDI 28/10 : TOURNOI JEUNES. TIRAGE AU SORT ITF.
- JEUDI 29/10 : TOURNOI ITF - TOURNOI PAR ÉQUIPE OU MIXTE (NOCTURNE).
- VENDREDI 30/10 : TOURNOI ITF / TOURNOI ET SOIRÉE DES PARTENAIRES (NOCTURNE).
- SAMEDI 31/11 : 1/2 FINALES ET FINALES (À PARTIR DE 14H) / SOIRÉE DES PARTICIPANTS

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026



Social media

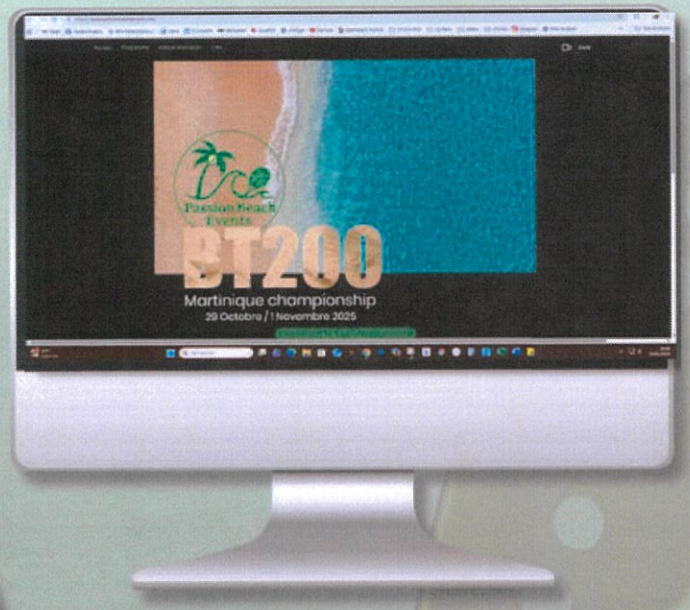

Website

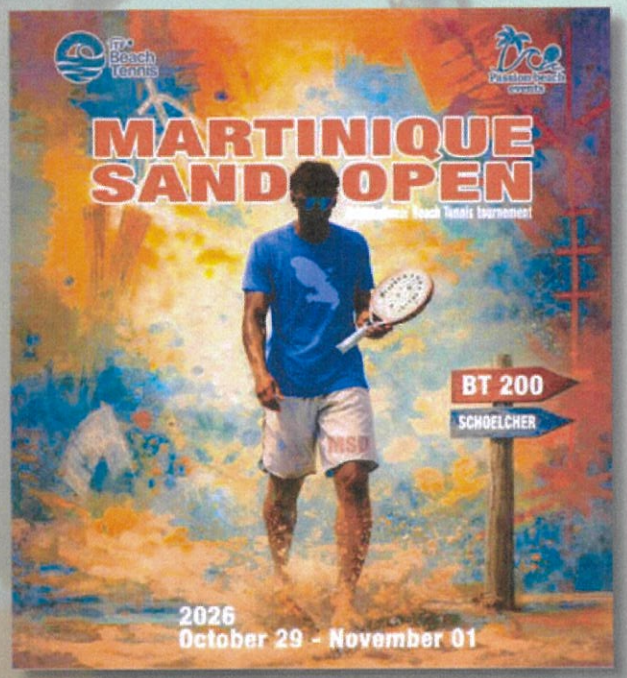

Affiche 2026

CONTACT Malika Laimeche
MAIL itfmartinique@gmail.com
PHONE 06.96.89.20.63
WWW.PASSIONBEACHEVENTS.COM

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

VILLE DE SCHOELCHER
SERVICE COURRIER CENTRAL
Le 24 FEV 2026 – N° 2013

LISTE DES BESOINS :

1/ Barrières 100

2/ Chapiteaux 10 avec certains qui se ferment et électrisés

3/ Points d'eau plusieurs

4/ Armoires/boitiers électriques accessibles

5/ Douches

6 / WC hommes/femmes

7/ Sécurité du site

8/ Rallonges électriques 10

9/ Estrade

11/ Chaises 100

12/ Poubelles de tri 5 de chaque

13/ Tables 50

14/ Panneaux affichage 10

15/ Sono/micros sans fils

16/ Personnel (montage site, nettoyage site)

17/ Groupe tambour et/ou carnaval

18/Éclairage site

19/ Mise à disposition de l'ensemble du parking de la place

20/ Autorisation pose deux terrains de Beach tennis sur la plage sans gêner la partie nautique

21/ Salle au-dessus du centre nautique

22/ Local de stockage

23/ Drapeaux de la commune, Martinique et Europe

24/ Demande de subvention de 3000 euros

25/ Accès aux photos et vidéos de l'office de tourisme pour la promotion de la ville sur nos réseaux sociaux

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

VILLE DE SCHOELCHER
SERVICE COURRIER CENTRAL
Le 24 FEV 2026 – N° 2013

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

2025/ 1643

Le Marin, le 28 JUIL. 2025

Madame la Présidente,

Comme suite à votre déclaration en ligne, je vous prie de bien vouloir trouver-ci-joint, le récépissé de création de l'association dénommée :

PASSION BEACH EVENTS

Ce récépissé est accompagné d'une lettre d'information relative aux sanctions prévues pour les dysfonctionnements.

Vous disposez désormais d'un numéro RNA (Registre National des Associations) délivré par la sous-préfecture commençant par W...

Aussi, pour toute demande d'immatriculation au répertoire SIRENE des associations de Loi 1901, votre demande doit être déposée sur le portail suivant :

https://lecompteasso.associations.gouv.fr/

Vous pouvez obtenir de l'aide pour effectuer votre demande en consultant la rubrique ASSISTANCE ET CONTACT (Assistance-Contact-FAQ) du portail. Vous avez la possibilité de contacter l'INSEE à l'adresse suivante : **sirene-associations@insee.fr** (09.72.72.40.00).

Pour les associations non employeuses mais exerçant des activités qui entraînent le paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés, les démarches doivent être effectuées pour les DOM, auprès du centre des impôts de leur département.

Aucune copie de ces documents, n'étant délivrée, il vous est recommandé d'en assurer la conservation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet du Marin

Bastien MEROT

PASSION BEACH EVENTS
Présidente : Madame Malika MAILECHE
21 Rue du Professeur Raymond Garcin
Apt 1 Résidence Villa Alexandra
97200 FORT DE FRANCE

Affaire suivie par : Valérie AGUERA
Pôle Réglementation Générale
Sous-préfecture du Marin
Morne Désir
97290 Le Marin
Tél. : 05 96 74 18 18
Mél :valerie.aguera@martinique.gouv.fr
www.martinique.gouv.fr

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFET DU MARIN

Sous-préfecture du Marin
Pôle réglementation
Morne Désir
97290 LE MARIN
tel: 0596 74 99 60
fax: 0596 74 95 26

Le numéro W9M1012065 est à rappeler dans toute correspondance

Récépissé de Déclaration de CREATION

de l'association n° W9M1012065

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

LE SOUS-PREFET

donne récépissé à **Madame la Présidente**
d'une déclaration en date du : **17 juillet 2025**
faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

PASSION BEACH EVENTS

dont le siège social est situé : Appartement 1 Residence Villa Alexandra
21 rue du Professeur Raymond Garcin
97200 Fort-de-France

Décision prise le : **21 décembre 2024**

Pièces fournies : liste des dirigeants
Procès-verbal
Statuts

LE MARIN, le

Le Sous-Préfet du Marin

Bastien MEROT

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5,6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3
Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.
Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1
Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.
NOTA :
L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les services préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

SOUS-PRÉFECTURE DU MARIN
Pôle Réglementation Générale
Service des Associations

Circ. N°502

Objet : Rappel des principales règles relatives aux associations

Madame, Monsieur le/la Président/e,

Certains dysfonctionnements constatés dans l'activité de bon nombre d'associations m'amènent à vous rappeler que si la liberté d'association demeure un droit constitutionnellement garanti, il n'en reste pas moins que les associations et fondations créées dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901 sont soumises à des obligations qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent entraîner des poursuites judiciaires et administratives.

Ainsi, les associations déclarées doivent se conforter strictement à ***l'objet*** mentionné dans les statuts. Il doit exister une parfaite corrélation entre l'activité signalée et les actes accomplis pour l'exercice de cette dernière.

Les associations déclarées et publiées ont également ***l'obligation légale de faire connaître à la Préfecture – ou à la Sous-Préfecture – toute modification apportée aux statuts et tout changement intervenu dans la direction, ce dans un délai de 3 mois.*** Ces éléments doivent être impérativement consignés dans un registre spécial de manière à permettre aux autorités judiciaires et administratives de les consulter à tout moment.

Par ailleurs, ***les associations qui exercent une activité lucrative***, reçoivent des fonds publics ou perçoivent des subventions, emploient des salariés, ***sont tenues de déclarer leurs revenus et sont assujetties aux impôts, taxes et charges sociales*** qui frappent les personnes morales (impôts sur les sociétés,T.V.A, taxe sur les salaires et autres taxes spécifiques liées au caractère de l'activité exercée) dans les formes et conditions définies par le Code général des impôts et le Code de la sécurité sociale.

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Les sanctions qu'emporte l'inobservation de ces formalités sont de nature diverses :

- sanctions civiles : inopposabilité aux tiers des modifications intervenues,
- sanctions pénales et fiscales : amendes assorties de peines d'emprisonnement - dissolution judiciaire,
- sanctions administratives : désengagement de la puissance publique – retrait ou non renouvellement des subventions allouées – dissolution administrative.

En conséquence, dans un souci de bonne gestion du secteur associatif, je vous invite à observer la loi de manière la plus scrupuleuse qui soit.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le/la Président/e, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet du Marin

Bastien MEROT

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

VILLE DE SCHOELCHER
SERVICE COURRIER CENTRAL
Le 24 FEV 2026 – N° 2013

Passion beach events

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM098-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

VILLE DE SCHOELCHER
SERVICE COURRIER CENTRAL
Le 24 FEV 2026 – N° 2013

PROGRAMME EVENEMENT :

1/ lundi 19 au jeudi 22/10 : Stockage matériel.

2/ Jeudi 22/10 et vendredi 23/10 : Montage du site (6 terrains) - Et village

3/ Samedi 24/10 et dimanche 25/10 : 1er Tournoi FFT BT 1000 avec dotation 1000 euros.

4/ lundi mardi 26-27/10 : Animations / Initiations (Centres aérés de la ville de Schoelcher– Clubs, autres) / Stage Fédéral - Montage village

5/ mercredi 28/10 : Tournoi Jeunes. Tirage au sort ITF BT 200

-Montage des terrains sur la plage (ou mardi si plus de temps).

6/ jeudi 29/10 : Tournoi ITF BT 200

-Tournoi par équipe ou Mixte (Nocturne).

7/ vendredi 30/10 : Suite Tournoi ITF BT 200 / Tournoi et soirée des Partenaires

8/ samedi 31/11 : 1/2 Finales et Finales Tournoi ITF BT 200

-Soirée des participants

9/ dimanche 01/11 : Démontage et stockage, Nettoyage du site